

VOTRE GESTION AU QUOTIDIEN



> LE CHÈQUE EMPLOI ASSOCIATIF (CEA)

Le CEA est une offre de service gratuite, proposée aux associations à but non lucratif et aux fondations*.

Elle permet d'accomplir l'ensemble des formalités sociales liées à l'emploi de salariés, à savoir :

- le paiement des salaires,
- la déclaration des éléments nécessaires au calcul des cotisations de Sécurité Sociale, d'assurance chômage, de retraite complémentaire et de prévoyance,
- l'établissement et la remise au salarié d'une attestation d'emploi valant bulletin de salaire.

Peuvent adhérer au CEA, les associations et les fondations :

- employant (ou souhaitant employer) un ou plusieurs salariés, pour une durée de travail égale à 20 équivalents temps plein soit 30 533 heures rémunérées,
- ayant un numéro SIRET (sinon, le Centre National du Chèque Emploi Associatif se chargera de l'établir à réception de la demande d'adhésion),
- ayant l'accord du salarié.

Le CEA est géré par le Centre National du Chèque Emploi Associatif :

Tél. : **0 810 190 100** Service 0,05 € / min
+ prix appel

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le CEA présente des avantages.

- **La fiabilité**
Le montant des cotisations et exonérations dont l'association peut bénéficier est calculé par le Centre National.
- **La simplicité**
Un seul interlocuteur (le Centre National du Chèque Emploi Associatif), une seule déclaration, un règlement unique pour l'ensemble des cotisations.

*Pour plus d'informations, consultez le site www.cea.urssaf.fr



VOTRE GESTION AU QUOTIDIEN



> LE COMPTE-CHÈQUES

Avec le compte-chèques du Crédit Mutuel, vous disposez d'un outil de paiement performant.

Ainsi, vous profitez d'une gamme de services annexes simplifiant la gestion de vos budgets. Vous optimisez le fonctionnement de vos comptes de trésorerie courante.

Ce compte vous permet non seulement d'effectuer vos paiements par chèques, mais également de procéder à tous vos ordres de virements (salaires, transferts à l'étranger...) et à vos encaissements (chèques, prélèvements...).

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Vous avez le contrôle permanent des écritures portées sur votre compte grâce aux relevés fournis selon la périodicité préalablement définie.
- Ce compte vous facilite l'accès aux services privilégiés du Crédit Mutuel.
- Ce compte constitue un élément primordial de votre gestion.



> LA CARTE BANCAIRE

La carte bancaire, outil de retrait et de paiement, est proposée aux dirigeants d'associations.

La carte bancaire permet en effet aux dirigeants d'effectuer le règlement de leurs dépenses pour le compte de l'association sans avoir recours aux espèces ou à des avances sur leurs comptes personnels.

Elle assure, en cas de déplacements fréquents, la possibilité de retraits en France comme à l'étranger dans les meilleures conditions de sécurité.

Elle offre la possibilité d'utiliser des guichets automatiques pour les dépôts de recettes en dehors des ouvertures des Caisses locales de Crédit Mutuel.

LE SAVIEZ-VOUS ?

De nombreux services liés aux différentes cartes bancaires vous sont proposés, par exemple : l'assistance médicale rapatriement, l'assurance décès invalidité en cas de règlement de voyage par carte, la réservation de votre chambre d'hôtel sans avoir à verser des arrhes et éventuellement l'assurance retard avion-bagages.

VOTRE GESTION AU QUOTIDIEN



> LES VIREMENTS ET LES PRÉLÈVEMENTS

Grâce au prélèvement de cotisations du Crédit Mutuel, vous favorisez votre développement par une meilleure collecte de vos fonds.

Vous assurez ainsi des rentrées régulières.

La formule du prélèvement automatique vous décharge de tâches lourdes et répétitives prenant du temps et mobilisant souvent des moyens humains importants.

La mise en place et les coûts de cette méthode dépendent du volume de prélèvements effectués ainsi que du « support » technique utilisé (fichier Excel, n° d'émetteur...).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les avantages sont nombreux, tant pour vous que pour vos adhérents.

Pour vous :

- Une meilleure gestion de votre trésorerie
Vous disposez des fonds dès l'échéance prévue, les retards et oublis de paiements étant impossibles. Les impayés arrivent au fil de l'eau, vous évitez ainsi toute erreur de pointage avec les règlements effectués.
- Une meilleure gestion de votre temps
Vous n'avez plus à effectuer l'ensemble des travaux administratifs résultant de la diversité des modes de règlement.

Pour vos adhérents :

- Une grande simplicité
Après avoir donné leur autorisation de prélèvement sur leur compte, vos adhérents n'ont plus de chèque à vous envoyer.
- Une totale sécurité
Ils restent maîtres de leur paiement : ils peuvent interrompre le prélèvement à tout moment en cas de désaccord par exemple.



> LES ASSURANCES

Protéger votre association*, ses dirigeants et ses membres, mais aussi ses locaux dans un seul contrat, c'est simple et rassurant !

La responsabilité civile

Garantie de base du contrat contre les conséquences d'accidents engageant la responsabilité de l'association.

3 garanties optionnelles astucieuses :

- responsabilité personnelle des dirigeants : pour vous protéger contre une mise en cause personnelle ;
- dommages aux biens : pour couvrir les locaux de l'association et leur contenu ;
- dommages aux personnes : pour protéger les adhérents de l'association des accidents corporels.

Un conseiller du Crédit Mutuel vous aidera à trouver les solutions à vos attentes.

* Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

Les Caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national consultable sous www.orias.fr, pour les entreprises suivantes, régies par le code des assurances : ACM IARD SA, ACM Vie SA, Assurances Crédit Mutuel Nord IARD, Assurances Crédit Mutuel Nord Vie, Suravenir Assurances et Suravenir.



> LA BANQUE À DISTANCE

Avec la Banque à distance, vous effectuez vos opérations courantes sans vous déplacer.

Le Crédit Mutuel vous propose de gérer vos comptes à distance grâce à un accès par téléphone ou Internet, sur votre PC, tablette ou smartphone.

Avec la Banque à distance, vous disposez d'un moyen de communication et d'information en temps réel. Ces outils de communication sont à la fois simples, pratiques et efficaces.

« creditmutuel.com » vous dirige, à partir d'un clic, sur une carte de France vers le site Internet du Crédit Mutuel de votre région. Vous accédez ainsi à tous les services de « bancassurance directe » 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Ainsi, vous pouvez à tout moment :

- consulter votre situation financière, vos crédits, vos encours cartes,
- visualiser vos soldes,
- procéder à des opérations de virement,
- accéder aux marchés et gérer vos placements,
- éditer des RIB,
- commander des chèquiers,
- mettre en place des oppositions...

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Vous gagnez du temps : quel que soit l'endroit où vous vous trouvez, vous pouvez effectuer vos opérations et communiquer avec votre Caisse.
- Vous optimisez votre gestion : vous accédez directement aux informations indispensables pour la gestion de votre trésorerie avec un maximum d'efficacité.
- Vous gérez en toute sécurité : l'accès à vos comptes se fait dans un environnement totalement sécurisé.



> LA MONÉTIQUE

L'installation d'un terminal de paiement donnera aux adhérents l'image d'une association moderne. Ils apprécieront, avec les dirigeants de l'association, de pouvoir gagner en commodité, sécurité et rapidité.

Pour votre gestion, le Crédit Mutuel vous propose un terminal de paiement électronique (TPE). Les TPE acceptent la quasi-totalité des cartes bancaires françaises à puce, ainsi que bon nombre de cartes étrangères. Le terminal permet aux adhérents de payer les prestations sans argent liquide ni chèque. Par ses multiples fonctions, le TPE facilite la gestion de vos opérations.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- La gestion du système est assurée par le Crédit Mutuel, leader national en matière de monétique qui possède son propre centre d'autorisation et de télécollecte des terminaux de paiement électronique.
- Le Crédit Mutuel met toute sa compétence au service de ses clients. Une équipe de techniciens qualifiés est à votre disposition pour assurer l'installation et l'utilisation optimale de votre TPE.